



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1886 - 2 juin 1994 - 4 F

D 1886 BRÉSIL: L'AFFAIRE GABRIEL MAIRE

Le 7 mars 1994, le professeur d'université Herkenhoff prenait la parole devant la Chambre des députés de l'État d'Espírito Santo pour évoquer l'assassinat du Père Gabriel Maire en décembre 1989. Ce prêtre français, curé dans une paroisse des faubourgs de Vitória, capitale de l'État, avait été abattu par un tueur (cf. DIAL D 1448). Une longue polémique judiciaire s'en est suivie, entre la thèse officielle du crime crapuleux et la thèse de la partie civile du meurtre sur commande (cf. DIAL D 1645). Un élément nouveau est intervenu récemment, sur constat d'experts mandatés par le diocèse de Vitória comme partie civile: une pièce du dossier judiciaire aurait été modifiée par manipulation. C'est ce qu'a publiquement affirmé le professeur Herkenhoff dans son intervention à la Chambre, dans le cadre d'une tribune ouverte aux mouvements de citoyens. Texte ci-dessous.

Note DIAL

Déclaration à la "Tribune du peuple" de l'Assemblée législative de l'Espírito Santo au nom de l' "Association Père Gabriel Maire pour la défense de la vie" le 7 mars 1994

Monsieur le président,
Messieurs les députés,
Messieurs les représentants d'organisations de la société civile,
Mesdames et Messieurs,

Pour la première fois, l' "Association Père Gabriel Maire pour la défense de la vie" a l'occasion d'occuper la "Tribune du peuple", un espace d'expression populaire heureusement créé par cette Assemblée législative. Un tel espace permet de faire directement entendre les demandes et les points de vue des organisations représentant la société civile de l'État d'Espírito Santo.

L' "Association Père Gabriel Maire pour la défense de la vie" est un groupe qui lutte pour les droits de l'homme, en particulier les droits des exclus et des opprimés. Elle lutte pour un changement dans notre société en vue d'une participation de tous aux fruits du travail et du progrès. Notre Association prend donc position contre toutes les formes d'exclusion et tous les privilèges.

Notre Association trouve son inspiration dans la vie et l'exemple du Père Gabriel Maire, un prêtre français qui a laissé le confort d'une vie aisée et sans problème en Europe pour venir s'engager dans la libération du peuple brésilien. L'engagement du Père Gabriel Maire avait pour fondement l'Évangile de Jésus-Christ. Dans sa vision religieuse, le Royaume de Dieu commence ici, dans ce monde, par la reconnaissance de la dignité de tous les êtres humains sans distinction aucune.

A cause de son combat non pas *en faveur* du peuple, à la manière paternaliste, mais *avec* le peuple, de manière politiquement et historiquement exigeante, le Père Gabriel Maire a déplu aux

puissants, il a déplu à ceux qui exploitent le peuple, à ceux qui trompent le peuple, à ceux qui se servent du peuple.

A un moment donné, il a commencé à recevoir des menaces de mort, qui sont devenues de plus en plus fréquentes. Je l'ai personnellement entendu me rapporter de vive voix l'une de ces menaces qui l'avait particulièrement impressionné. C'étaient surtout des menaces téléphoniques, y compris en pleine nuit. Mais le Père Gabriel, un homme intelligent, savait que ces menaces ne relevaient pas de la plaisanterie douteuse car elles s'inséraient dans un contexte de lutte, dans un ensemble de contradictions politiques et sociales.

En l'entendant me rapporter l'une des dernières menaces, très peu de temps avant son assassinat, j'avais conseillé au Père Gabriel Maire de témoigner devant la Commission "Justice et paix", et je lui avais suggéré d'éviter de se déplacer sans se faire accompagner. Pour ce qui est du premier conseil, le Père Gabriel a effectivement témoigné en rapportant minutieusement les menaces dont il faisait l'objet. Quant au deuxième conseil, il n'y a pas correspondu. Il s'était fait parfois accompagner, mais il lui était bien difficile d'avoir toujours quelqu'un à ses côtés, car il était un prêtre actif, présent sur tous les fronts, insomniaque de toutes les insomnies, angoissé de toutes les angoisses autour de lui.

C'est alors que survint l'assassinat, l'avant-veille de Noël 1989.

Une enquête demandée par le ministère public et ouverte par le juge de première instance a conclu au vol à main armée. Cependant l'avocat de la famille Maire et du diocèse de Vitória, Me Ewerton Montenegro Guimarães, a clairement démontré les incohérences de cette version, l'absence de logique et d'enchaînement rationnel dans l'hypothèse du vol. Les arguments, la parfaite construction herméneutique de Me Ewerton Montenegro Guimarães montrent à l'évidence que le Père Gabriel a été victime d'un crime prémédité. Il s'agit d'un meurtre relevant de la cour d'assises, et non d'un vol avec homicide involontaire relevant du tribunal correctionnel.

Me Ewerton Montenegro Guimarães se bat également pour faire prévaloir une thèse juridique et politique qui découle des faits eux-mêmes et qui est d'une parfaite logique.

Si les deux versions se contredisent - l'attaque à main armée et le meurtre - c'est à la cour d'assises qu'il appartient de se prononcer sur la recevabilité de l'une ou de l'autre des deux versions. Le tribunal correctionnel ne peut en aucun cas retirer à la cour d'assises sa compétence constitutionnelle en matière de crimes contre la vie.

Ainsi que l'argumente Me Ewerton Montenegro Guimarães, admettre que le tribunal correctionnel puisse disqualifier la cour d'assises en matière d'homicide supposé¹, c'est favoriser la pratique du meurtre sous couvert de vol à main armée. La conclusion de l'avocat est particulièrement appropriée dans le cadre de la réalité politique brésilienne, laquelle est le théâtre de l'institutionnalisation du crime organisé, avec tous ses puissants tentacules.

La tâche entreprise par Me Ewerton Montenegro Guimarães est immensément difficile. Récemment, une expertise réalisée par l'Université de Campinas² sur demande de l'avocat a conclu à l'existence de ratures dans le dossier du recours pour excès de pouvoir déposé devant la justice. Il a en effet été prouvé qu'un acte avait été raturé, et que la numérotation des pages du dossier avait été modifiée en conséquence. Le fait a été publiquement dénoncé par l'archevêque métropolitain de Vitória, Mgr Silvestre Scandian, dans sa cathédrale, à l'occasion de la messe pour le 4e anniversaire de la mort du Père Gabriel Maire.

Une pression internationale importante a été exercée sur les autorités brésiliennes et sur celles de l'État d'Espírito Santo par suite des graves crimes perpétrés dans l'État dont les auteurs n'ont pas été découverts, ou dont les seuls exécutants ont été découverts, mais sans que soient traduits en justice leurs puissants commanditaires.

¹ C'est la procédure pénale dite de "correctionnalisation judiciaire" (NdT).

² Ce sont déjà les criminologues de cette université qui, en 1990, avaient élaboré un rapport d'expertise sur la mort du P. Gabriel Maire. Cf. DIAL D 1645 (NdT).

Plus de mille lettres sont parvenues à cette Assemblée législative, qui se trouvent ici devant moi. Ces lettres viennent de France, de Belgique, de Hollande, d'Espagne et des États-Unis. Ces lettres, écrites en français ou en anglais demandent aux autorités du Brésil et de l'État d'Espírito Santo que soient éclaircis les homicides dont ont été victimes:

- le Père Gabriel Maire (sur le territoire de la commune de Vila Velha);
- le syndicaliste Francisco Domingos Ramos (à Pancas);
- les militants populaires Paulo Tristão (à Linhares), Verino Sossai (à Montanha) et Valdício Barbosa dos Santos (à Pedro Canário);
- le maire José Maria Feu Rosa et Itagildo Coelho de Souza (à Itabela);
- la journaliste Maria Nilce Magalhães (à Vitória);
- le biologiste Paulo Vinhas (près de Vila Velha);
- l'avocat Carlos Batista de Freitas;
- le couple Maria das Graças et Jesse Fernandes de Araújo, qui auraient été témoins dans le procès du Père Gabriel, ainsi que leur fille Jéssica âgée d'à peine deux ans.

La pression internationale pour un éclaircissement de ces crimes n'est aucunement indue, car la vie est le premier des droits de l'homme. Le droit à obtenir justice pour les familles des personnes assassinées est également un droit fondamental. Il en est de même pour le droit pour tous de vivre dans une société dans laquelle personne ne soit au-dessus de la loi. Personne ne dispose du droit de tuer et de faire tuer, avec lettre de manumission³ pour mieux échapper à la justice. Et les droits de l'homme, Messieurs, ne sont pas une affaire intérieure à chacun des pays. Les droits de l'homme sont un impératif de civilisation, une exigence de la conscience éthique universelle.

Nous sommes ici, au nom de l' "Association Père Gabriel Maire pour la défense de la vie", afin de dénoncer ces agissements. Dénoncer ces agissements devant messieurs les députés, devant l'opinion publique de l'État d'Espírito Santo et devant l'opinion publique internationale. Devant l'opinion publique internationale parce que notre déclaration, Messieurs les députés, se répercutera dans d'autres pays, de par la mobilisation de groupes européens de droits de l'homme, contre l'impunité des puissants en vigueur au Brésil.

Le crime organisé - la possibilité qui existe aujourd'hui au Brésil d'éliminer des personnes sans que les responsables aient à répondre de leurs actes devant la justice - constitue le problème politique brésilien le plus grave. Veuillez noter, Messieurs, que je dis que c'est là l'affaire politique la plus grave du Brésil contemporain. Ce n'est pas une affaire policière. Une affaire policière c'est le crime au détail, c'est la criminalité à la petite semaine. Mais quand on tue des personnes en plein jour, sans même utiliser de cagoule pour se dissimuler le visage, sous les yeux d'un député de cette Assemblée ainsi qu'il est arrivé dans le cas de la journaliste Maria Nilce Magalhães; quand les meurtres sur commande se répètent et qu'aucun commanditaire, absolument aucun commanditaire, n'est traduit devant la justice, c'est bien devant une grave question politique que nous nous trouvons.

Ou bien nous serons capables de faire face au crime organisé, en exigeant l'identification et le jugement des commanditaires des crimes perpétrés par des assassins en location; ou bien ce cancer, cette plaie - le crime organisé, le crime des puissants - détruira la société de notre État et l'État brésilien.

Nous voulons la justice ! Nous exigeons la justice ! Voilà ce que j'avais à vous dire au nom de l' "Association Père Gabriel Maire pour la défense de la vie".

Vitória, le 7 mars 1994

João Baptista Herkenhoff

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490F
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse 56249 - ISSN 0399-6441

³ En droit romain et féodal, affranchissement de l'esclave (NdT).